



Appel à projet 2024

A la croisée des arts

CONTEXTE

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la construction du schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) et tend à soutenir des initiatives portées par les structures de pratique artistique et les structures artistiques et culturelles du territoire à l'échelle du département. Les projets sont ouverts à toutes les disciplines : danse, art dramatique, arts du cirque, musique, chant et arts visuels.

Le Département souligne ainsi son soutien aux structures d'enseignement artistique qui développent des partenariats, s'ouvrent à d'autres disciplines artistiques et tendent vers un partage de compétences et la mutualisation de moyens. Il s'agit également de mobiliser les pédagogues du territoire et des artistes professionnels autour de projets pédagogiques et artistiques innovants qui répondent aux critères définis par l'Etat en matière d'éducation artistique et culturelle.

Les objectifs de cet appel à projet sont de :

- Valoriser et d'accompagner les actions qui permettent aux lotois de se rencontrer, dans le cadre de leur pratique artistique, en tant qu'amateur ou professionnel.
- Elargir leur horizon culturel et découvrir de nouveaux lieux culturels
- Rencontrer au moins un artiste professionnel ou découvrir au moins une œuvre
- Pratiquer et expérimenter une ou plusieurs disciplines artistiques, au sein d'un collectif

Cette démarche de soutien préfigure l'un des axes du SDEA qui consiste à développer le lien entre les différentes disciplines artistiques, à renforcer le dialogue entre les structures du territoire qui les enseignent et valoriser les dynamiques locales d'échange et de coopération entre structures culturelles.

QUI PEUT REpondre A CET APPEL ?

Le porteur du projet doit être **une structure culturelle publique ou associative**. Il peut s'agir d'une école de pratique artistique, d'une fédération, d'une MJC, d'un centre socio-culturel, d'un lieu de diffusion artistique, de programmation culturelle, d'exposition ou de résidence artistique.

QUELS SONT LES CRITERES DE SELECTION ?

Le projet s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie :

- Acquisition de connaissances
- Pratique artistique et scientifique
- Rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes

Le projet présenté doit :

- **Rassembler au moins 2 structures culturelles** (dont le porteur de projet) implantées dans le Lot.

- Permettre aux participants de rencontrer au moins **un artiste ou une œuvre**.
- Proposer de la **pratique collective** ayant une dimension complémentaire des pratiques régulières.
- Comporter un temps de **restitution** avec ou auprès des participants et éventuellement ouvert au public. Son format est libre et peut faire l'objet d'une exposition, d'une publication ou d'une captation ultérieure.
- Faire l'objet d'une **co-construction et d'un financement partagé** entre les différentes structures partenaires sous la forme d'une contribution financière, de mises à disposition de moyens humains ou techniques, ou de contribution en nature.
- **Être gratuit** pour les participants bénéficiaires, **à prix libre** ou proposer au moins un **tarif solidaire** (au minimum pour les mineurs, les personnes en situation de handicap, les seniors, les personnes sans emploi et les bénéficiaires du RSA)
- Avoir débuté avant **la fin du mois de décembre 2024**

QUEL SOUTIEN PEUT ETRE ACCORDE ?

Cet appel à projet peut permettre de demander :

- Une contribution financière
- Une aide à la coordination (organisation de réunions de travail, mise à disposition de salles de réunions, participation à la coordination logistique du projet)
- Une aide à la programmation (choix des intervenants)
- Une aide à la communication numérique (diffusion du projet sur le site internet du Département et diffusion par mail auprès des partenaires du territoire)

Lorsqu'une contribution financière est obtenue, le paiement s'effectuera de la manière suivante :

- Un acompte de 50% de la subvention accordée pourra être versé suite à la notification début novembre 2024.
- Le solde pourra être versé suite à la réalisation du projet, sur présentation d'un bilan financier et moral, accompagné des pièces justificatives comptables des dépenses.
- Le montant de l'aide est plafonné à 80% des dépenses artistiques et pédagogiques du projet (rémunération des pédagogues et des artistes, ainsi que leurs défraiements éventuels), dans la limite des fonds disponibles dédiés à cet appel à projet.

COMMENT CANDIDATER ?

Le formulaire de demande de soutien dans le cadre de cet appel à projet doit être déposé **au plus tard le 1^{er} septembre 2024 par mail** auprès d'Eléna Genin, chargée de mission du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques : elena.genin@lot.fr

Tout dossier incomplet ne pourra prétendre à être soutenu.

La sélection des dossiers sera soumise au vote auprès des élus du Département en octobre 2024.

Une réponse sera envoyée par mail, suite au vote de l'assemblée délibérante, fin octobre 2024 aux candidats.

QUELS DOCUMENTS TRANSMETTRE ?

- Le dossier de candidature ci-joint dûment complété (tous les partenaires du projet doivent remplir une fiche de présentation « structure partenaire du projet »)
- Le budget prévisionnel du projet ci-joint dûment complété
- Les devis éventuels qui justifient les dépenses indiquées dans le budget prévisionnel pour les prestations de partenaires externes, l'intervention d'artistes et de pédagogues.
- Un CV complet pour chaque intervenant artistique et pédagogique
- Pour les associations impliquées dans le projet :
 - Les statuts de l'association
 - La liste des membres du bureau et du conseil d'administration
 - Le procès verbal de la dernière assemblée générale
 - Les comptes annuels de l'année précédente certifiés par le Président ou le commissaire aux comptes
 - Le rapport d'activités de l'année précédente
- Le RIB du porteur de projet
- Tout élément de communication présentant chaque structure participant au projet (flyer, dépliant, projet d'établissement, dossier de présentation complémentaire ou autre)

DOSSIER DE CANDIDATURE

PORTEUR DU PROJET

Nom de la structure identifiée comme porteuse du projet :

Statut juridique de la structure :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Responsable pédagogique de la structure :

- NOM Prénom :
- Adresse mail :
- Numéro de téléphone :

Représentant légal de la structure (si différent du responsable pédagogique) :

- NOM Prénom :
- Adresse mail :
- Numéro de téléphone :

Activités habituelles proposées au sein de la structure en dehors du projet :

Moyens mis en œuvre par la structure dans le cadre du projet (contribution financière et/ou en nature) :

STRUCTURE PARTENAIRE DU PROJET

Nom de la structure identifiée comme porteuse du projet :

Statut juridique de la structure :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Responsable pédagogique de la structure :

- NOM Prénom :
- Adresse mail :
- Numéro de téléphone :

Représentant légal de la structure (si différent du responsable pédagogique) :

- NOM Prénom :
- Adresse mail :
- Numéro de téléphone :

Activités habituelles proposées au sein de la structure en dehors du projet :

Moyens mis en œuvre par la structure dans le cadre du projet (contribution financière et/ou en nature) :

PRESENTATION DU PROJET

Titre du projet :

Public bénéficiaire :

Description du projet artistique et pédagogique :

(Organisation générale du projet, objectifs, détails des activités, de leur durée, des lieux, du calendrier)

Artiste(s) et pédagogue(s) intervenant(s) :

Description de l'aide souhaitée :

Autre élément que vous souhaitez nous communiquer :

BUDGET PREVISIONNEL

Le budget doit être équilibré et le plus détaillé possible.

Faire apparaître dans le budget l'aide sollicitée dans le cadre de l'appel à projet.

CHARGES		PRODUITS	
Achats <i>(Prestations de service des intervenants et artistes, achats de matériel ou autres à préciser.)</i>		Ventes de produits et prestation de service <i>(buvettes, spectacles, jeux ou autres produits d'activités annexes, vente de marchandises, vente de services auprès de sponsors, participation des bénéficiaires du projets ou autres à préciser)</i>	
Services extérieurs <i>(Locations, réparations, ménage, assurances, documentation ou autre à préciser.)</i>		Participations financières des partenaires	
Autres services extérieurs <i>(frais de communication, frais de déplacements et défraiements des intervenants non salariés de la structure)</i>		Subventions sollicitées au titre du projet	

Impôts et taxes		Dons et mécénat	
Charges de personnel <i>(Rémunérations, charges sociales et défraiements du personnel des structures participantes, dans le cadre du projet)</i>		Autres produits <i>(A préciser)</i>	
Autres charges <i>(droits d'auteur et de reproduction – SACEM, ou autres)</i>			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Contributions volontaires en nature <i>(Mise à disposition de biens, de personnel ou autre à préciser)</i>		Contributions volontaires en nature <i>(Mise à disposition de biens, de personnel ou autre à préciser)</i>	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS		TOTAL DES CONTRIBUTIONS	



Département du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 41 09
Courriel : departement@lot.fr
www.lot.fr